



CAT. AM-A1-A2-A B-C1-C-D1-D-G

L'examen théorique

L'examen pour les catégories AM et G comporte 40 questions.
Pour réussir vous devez obtenir un minimum de 33 points sur 40.

L'examen pour les catégories A1, A2, A, B, C1, C, D1 et D comporte 50 questions.
Pour réussir vous devez obtenir un minimum de 41 points sur 50.

La réussite de l'examen théorique reste valable 3 ans.

Exemple: si vous réussissez le 15/01/2019, la réussite de votre examen théorique reste valable jusqu'au 14/01/2022 inclus.

Si vous n'avez pas réussi l'examen théorique ...

... vous ne pouvez pas vous représenter le jour même pour cet examen théorique.

Après 2 échecs successifs à l'examen théorique de la catégorie B, vous devez chaque fois suivre minimum 12 heures d'enseignement théorique via une école de conduite agréée.* L'enseignement théorique doit être suivi après les 2 nouveaux échecs successifs.

** Cette obligation concerne uniquement les examens théoriques passés après le 3/02/2014 et ne s'applique pas:*

- aux candidats qui produisent un certificat d'un médecin oto-rhino-laryngologue attestant qu'ils présentent un handicap de l'ouïe tel qu'ils ne peuvent suivre l'enseignement théorique dans des conditions normales;
- aux candidats dont les facultés mentales ou intellectuelles, ou le niveau d'alphabétisation, sont insuffisants pour subir l'examen en session normale, et qui en apporte la preuve par la production d'un certificat ou une attestation d'un centre psycho-médico-social, d'un institut d'enseignement spécial, d'un centre d'observation et de guidance ou d'un centre d'orientation professionnelle, à condition que ces candidats participent à une session spéciale de l'examen théorique.